

DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT EN SERVICE CIVIQUE DES JEUNES DE PACA

APPEL A PROJETS REGIONAL 2021- NOTE DE CADRAGE

PROJET EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE :

I - Contexte :

Le Service Civique est une politique publique en faveur de l'engagement citoyen des jeunes : chaque jeune âgé de 16 à 25, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, souhaitant effectuer un Service Civique, doit se voir proposer la conduite d'une mission d'intérêt général au sein d'un organisme agréé par l'État.

Avec le déploiement du Service Civique, il s'agit d'offrir aux jeunes l'opportunité d'exprimer leur citoyenneté, au bénéfice de la cohésion sociale, de la solidarité et du mieux vivre ensemble, tout en alimentant leurs parcours de vie, d'engagement et vers l'autonomie.

La crise sanitaire de la COVID19 intervenue au printemps 2020, ses impacts sociaux et économiques, fragilisent fortement les jeunes. Afin d'apporter des réponses rapides et concrètes, le Gouvernement a lancé à l'été 2020, le plan « #1jeune1solution » assorti de moyens budgétaires conséquents permettant de déployer massivement les mesures et dispositifs inclus dans ce plan. Le développement du Service Civique et son accessibilité à tous les jeunes, notamment ceux durement frappés par la crise, figurent en bonne place parmi les dispositifs du plan "#1jeune1solution". Le Service Civique favorise en effet la remobilisation et la reprise de parcours des jeunes, tout en leur donnant un statut et des droits.

Dans ce contexte, la DRAJES PACA lance le présent appel à projets régionaux, financé par l'Agence du Service Civique afin de renforcer la structuration du développement local du Service Civique.

Depuis 2010, plus de 33 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette dynamique confirme la place privilégiée du service civique dans les parcours d'engagement des jeunes.

II - Objectifs de l'appel à projet :

Le présent appel à projets vise la création de **400** missions de service civique en 2021 ainsi que l'accompagnement des jeunes engagés sur ces missions.

L'objectif du présent appel à projets est d'initier et de soutenir des actions régionales, départementales ou infra-départementales, permettant **le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de missions**, accessible notamment aux jeunes de la région PACA, à travers trois axes complémentaires :

- thématiques
- territoires
- publics

▪ **Objectif Thématiques prioritaires**

Une attention particulière sera portée aux actions :

- favorisant l'égalité femme-homme,
- favorisant la mobilité,
- favorisant les solidarités intergénérationnelles,
- favorisant la résilience de la société,
- favorisant la construction de parcours d'engagement des jeunes volontaires.

▪ **Objectif Territoires**

Une attention particulière sera portée aux actions :

- favorisant le développement des missions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et dans les territoires ruraux, notamment les zones de

revitalisation rurale (ZRR), s'appuyant sur des partenariats structurants avec des collectivités territoriales, des associations des quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires ruraux, notamment les zones de revitalisation rurale (ZRR),

▪ **Objectif Publics**

Une attention particulière sera portée aux actions :

- favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap, des jeunes « décrocheurs » scolaires, des jeunes peu ou pas qualifiés, sans emploi,
- favorisant l'engagement de jeunes fragilisés par les impacts sociaux et économiques de la crise sanitaire COVID19,
- favorisant l'engagement des jeunes résidant dans les quartiers de la politique de la ville (QPV),
- favorisant l'engagement des jeunes résidant dans les territoires ruraux, notamment les zones de revitalisation rurale (ZRR).

▪ **Objectifs appui au développement de la culture de l'engagement par la promotion et la valorisation du Service Civique via le tiers de confiance « têtes de réseaux service civique »**

➤ **Développer les agréments**

- Améliorer la connaissance du service civique auprès des associations et des collectivités locales et de leurs établissements :
- Développer les offres de mission en s'appuyant sur la co-construction avec les partenaires
- S'assurer de la qualité des missions (de la définition de la mission au regard du projet associatif à la réalisation)
- Augmenter le nombre d'agréments (nombre de structures d'accueil)

➤ **Valorisation des jeunes en service civique**

- Créer et animer un réseau de volontaires du service civique, permettant de mieux prendre en compte leurs attentes et leurs propositions

Dans tous les cas, les porteurs de projets retenus devront favoriser l'accessibilité à de nouvelles missions, à une diversité de profils de jeunes y compris en situation de handicap et contribuer à la construction d'un parcours d'engagement. Ils devront garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique (non substitution à l'emploi, formation des tuteurs, formation civique et citoyenne, préparation du projet d'avenir...).

Ainsi les porteurs de projets concevront, initieront et développeront des actions structurantes, si possible modélisables, transférables et dans tous les cas, évaluées à l'issue de leur mise en œuvre.

Les actions devront cibler des territoires sur lesquels les missions de service civique sont peu ou pas développées à ce jour. Les porteurs de projets accompagneront les organismes d'accueil dans le processus de construction, rédaction et cadrage des missions de service civique pour aboutir à leur agrément ou à la mise en relation avec des structures d'intermédiation intervenant sur le territoire. Ils viseront l'identification **d'axes de développement nouveaux** (nouvelles missions, nouveaux lieux d'accueil de Service Civique) et **la mise en réseau d'acteurs** dans un rôle d'ensemblier et de coordination.

Les porteurs de projets devront garantir un développement substantiel de l'accueil de volontaires sur les territoires et les publics susmentionnés et à travers les thématiques prioritaires, dès 2021.

Les porteurs de projets lauréats mobiliseront si besoin le dispositif Sésame pour l'accompagnement des volontaires et selon les besoins les orienter vers des formations pré-qualifiantes et qualifiantes dans le sport et l'animation.

Seront retenues les actions conciliant des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'accueil de volontaires.

III – Actions éligibles :

➤ Pour être éligibles, les actions proposées doivent :

- **Avoir un impact externe à l'organisme qui initie et met en œuvre le projet.** Ainsi, un projet qui viserait le seul développement qualitatif ou quantitatif d'accueils au sein de l'organisme ne serait pas éligible
- Se dérouler sur le territoire régional, à une échelle régionale, départementale ou infra-départementale ;
- Garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique ;
- S'inscrire dans la dynamique départementale ou régionale du Service Civique.

Dans cette optique, un contact avec le référent départemental ou régional (en fonction de l'échelle du projet) est indispensable en amont du dépôt ;

IV - Organismes éligibles :

Sont éligibles les organismes agréés ou souhaitant être agréés pour l'accueil de volontaires du Service Civique, dont le siège social est domicilié en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou disposant d'une antenne en région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2021.

Les projets proposés pourront être régionaux, interdépartementaux, départementaux ou infra-départementaux.

Les organismes dont le projet sera retenu, déposeront, si nécessaire, auprès de la DRAJES et des SDJES, une demande d'agrément (première demande) ou d'avenant leur permettant d'ajouter à leur agrément, les missions et autorisations d'accueil de volontaires, nécessaires à la réalisation des actions.

Le projet doit se dérouler sur l'année 2021.

Les projets ayant déjà démarré sont éligibles à condition qu'un nouveau développement soit clairement identifié pour l'année 2021 (nouveaux partenaires, nouvelles actions, nouveaux territoires...).

Les projets impliquant une mise en œuvre sur deux ans (2021/2022) sont éligibles, dans le respect des règles budgétaires et comptables.

V – Procédure et règles de candidature à l'appel à projet :

- Composition du dossier de candidature

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire unique de demande de subvention **cerfa n°12156*5** : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>.

Les candidats ont la possibilité de joindre une note et des documents annexes.

- Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de demande de subvention doit parvenir à la DRAJES par voie électronique à l'adresse suivante :

chadia.bouarssa@jcs.gov.fr

Et une copie aux référents départementaux concernés :

SDJES Alpes de Hautes Provence - 04	CORRIOL Sandrine	sandrine.corriol@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
SDJES Hautes Alpes - 05	MARCCERON Perrine	perrine.marcceron@hautes-alpes.gouv.fr
SDJES Alpes Maritimes - 06	BEDDOUK Jean-Gabriel	jean-gabriel.beddouk@alpes-maritimes.gouv.fr
SDJES Bouches du Rhône - 13	QUITTET Gwendoline	gwendoline.quittet@bouches-du-rhone.gouv.fr
SDJES Var - 83	FRESNO-GAUDIN Marine	marine.fresno-gaudin@var.gouv.fr
SDJES Vaucluse - 84	ROBERT Eric	eric.robert@vaucluse.gouv.fr

Avant le 03 juin 2021, délai de rigueur.

- Montant de la subvention

Le montant total des subventions qui seront attribuées via cet appel à projets, est de 80 000 €. Des sources de financement complémentaires peuvent provenir de fonds privés ou d'origine locale, nationale ou internationale. Le total des fonds publics (comprenant la subvention demandée) ne pourra excéder 80% du coût total du projet proposé.

- Versement de la subvention

Selon les montants de subvention attribués, les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention ou de conventions financières. Les subventions seront versées par la DRAJES PACA.

- Calendrier

- 03/05/2021 : diffusion de l'appel à projets (mailing, Internet)

- 03/06/2021: date limite de réception des projets par la DRAJES (copie SDJES)

VII - Critères et procédure de sélection

Cet appel à projet est centré sur des actions visant à développer significativement l'offre de missions de Service de Civique ou sur des actions particulièrement innovantes, expérimentales et à fort potentiel d'essaimage.

Les projets déposés seront appréciés au regard des critères suivants :

- Pertinence du projet : le projet présenté répond-il aux enjeux de politique publique exposés dans l'appel à projets ? Le projet comprend-il des actions de nature à rendre accessible le Service Civique des jeunes empêchés ? Le projet comprend t-il des actions de nature à développer de nouvelles missions dans les domaines prioritaires ?
- Méthodologie : le projet présente-t-il une méthodologie adaptée à ses objectifs ? Toutes les étapes garantissant l'atteinte des objectifs et son évaluation sont-elles prévues ? Le budget est-il en cohérence avec le projet présenté ?
- Partenariats mobilisés : les partenaires essentiels de la politique publique sont-ils associés au projet ?
- Le comité de sélection sera attentif à la répartition géographique des projets retenus.

VIII - Bilans et évaluation des actions financées :

Les organismes retenus s'engagent à rendre compte autant que de besoin, sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

Dans les 2 mois suivant la fin des actions financées, les organismes retenus fourniront :

- un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire, extrait du formulaire unique de demande de subvention Cerfa n°12156 : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- une fiche d'évaluation dont le modèle sera annexé à l'arrêté/convention de financement. Cette fiche ne se substitue pas à l'évaluation intégrée mentionnée en paragraphe IV de la présente note de cadrage.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, la DRAJES procédera au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.